



E.M.I.H.L

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, conventionnée avec le département dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assurera en 2018/2019, les enseignements musicaux ci-dessous :

-**le cursus instrumental**, comprenant chaque semaine :

- * le cours d'instrument
- * le cours de formation musicale
- * le cours d'ensemble au choix.

En fin de cycle (3 à 4 ans), les élèves accèdent aux examens départementaux de musique.

-**les Cours Collectifs** : Orchestre, Ensemble de Guitares, Ensemble de musique traditionnelle, Musique de chambre, Orchestre de BATUCADA (percussions brésiliennes), Fanfare, Eveil-Orientation musicale, Chorales d'enfants et d'adultes, peuvent aussi être suivies seules.

La classe CHAM au collège de la Lionchère permet d'intégrer une grande partie des enseignements dans l'emploi du temps scolaire, Bulletin d'inscription et tarifs spécifiques.

Tous les élèves en instrument ont accès à une **pratique collective** et peuvent cumuler plusieurs pratiques sans augmentation de tarif.

Les élèves parvenus en fin de 2^{ème} cycle peuvent s'inscrire en 3^{ème} cycle à l'Ecole intercommunale du Pays des suc à Yssingaux, ou resteront en perfectionnement de 2nd cycle à l'EMIHL.

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Instruments à cordes** : * violon, violoncelle, guitare
- Instruments à vent** : * clarinette, saxophone, trompette
- Claviers** : * piano, grand orgue, batterie, percussions
- Instruments traditionnels** : * accordéon diatonique, cornemuse
- Cours collectifs** : * orchestre, ensemble de guitares,
* orchestre de BATUCADA,
* musique de chambre
* chorale d'enfants, chœur d'adultes
* ensemble musique traditionnelle, fanfare,
* éveil-orientation, formation musicale tous niveaux

Vous pouvez retrouver toutes les informations et événements de l'EMIHL sur le site www.cc-hautlignon rubrique culture.

Venez rejoindre les parents d'élèves au sein de l'association « ARPEGE » pour soutenir les élèves tout au long de l'année – contact : arpegeemihl@gmail.com.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : **Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,**
13, rue des Ecoles - B.P.13 - 43190 TENCE

Réinscriptions avant le 30 juin 2018

Pour les nouveaux inscrits, dossier à rendre impérativement avant le 4 septembre 2018

- le bulletin d'inscription à détacher ci-contre rempli et signé (un bulletin par élève)
- une pièce justificative du domicile: taxe d'habitation, facture EDF, ou téléphone récente
- une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille
- le paiement s'effectuera en 2 fois dès réception des factures en octobre et février.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

LA RENTREE

Réunion de rentrée : La permanence de tous les professeurs d'instrument déterminant les horaires et les lieux de cours aura lieu à **Tence, Maison du Chatiague, le mercredi 12 Septembre 2018 à 18h00.** Les cours débuteront le lundi 17 Septembre 2018.

Pour tout renseignement, le directeur assure une permanence téléphonique au 06.78.98.85.77
On peut aussi le rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

CURSUS INSTRUMENTAL

Débutant 1 ^{er} cycle (15 min)	1 ^{er} cycle (30 min)	II ^{ème} cycle (40 min)
1 ^{er} Enfant : 270 €	1 ^{er} Enfant : 359 €	1 ^{er} Enfant : 368 €
2 ^{ème} Enfant : 230 €	2 ^{ème} Enfant : 301 €	2 ^{ème} Enfant : 311 €
3 ^{ème} Enfant : 210 €	3 ^{ème} Enfant : 268 €	3 ^{ème} Enfant : 272 €
4 ^{ème} Enfant : 170 €	4 ^{ème} Enfant : 219 €	4 ^{ème} Enfant : 233 €
Adulte : 390 €	Adulte : 484 €	Adulte : 495 €

COURS COLLECTIFS (hors cursus instrumental)

Enfants : Chorale, Eveil, formation musicale, orchestres, ensembles :	56 €
Adulte : Chorale, formation musicale, orchestre, ensembles :	120 €
Instrument supplémentaire (possible en second cycle)	203 €

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription

Les élèves des communes autres que : Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet-St-Voy, St-Jeures, Chenereilles, Le Mas-de-Tence seront acceptés en cursus instrumental moyennant un tarif différent ;

Enfants débutant : 451 €	1 ^{er} cycle : 581 €	2 ^{ème} cycle : 587 €
Adultes 566 €	725 €	731 €

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2018-2019

Nom de l'élève (en majuscules) _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail : _____

Téléphone domicile : _____ Portable(s) : _____

Etablissement scolaire fréquenté : _____

Pour les élèves mineurs

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession : _____

s'inscrit en cursus instrumental

Instrument : _____ ; _____^{er} cycle, _____ année

Formation musicale : _____^{er} cycle, _____ année

Rappel : La formation Musicale (solfège) est obligatoire en 1^{er} cycle et vivement conseillée 2^e cycle !

Pratique collective

(au choix)

- chorale enfants
- chorale adultes
- orchestre
- orchestre BATUCADA
- ensemble mus. traditionnelle
- ensemble de guitares
- musique de chambre
- fanfare

s'inscrit en cours collectifs (hors cursus)

Règlement administratif

L'Ecole de Musique Intercommunal du Haut-Lignon (EMIHL) dépend des Collectivités Publiques et s'insère dans le schéma départemental d'enseignement musical ; en conséquence :

RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION A L'E.M.I.H.L. A UNE VALEUR DE CONTRAT PASSÉ ENTRE LA STRUCTURE ET L'ÉLÈVE QUI S'ENGAGE A :

- à suivre les cours sur toute l'année scolaire engagée
- à prévenir le professeur en cas d'absence
- à se rendre disponible aux manifestations musicales proposées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, accepte de se conformer au règlement de l'E M.I.H.L. **et s'engage à laisser participer l'élève aux différentes activités prévues dans le cadre de son inscription** (sauf excuse valable soumise au directeur) et à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Montant total des droits d'inscription (voir tarif ci-contre) : _____ Euros.

Toute scolarité commencée

donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.

Mode de paiement choisi

- 1 seul versement
- 2 versements : la moitié en octobre et le solde en février.

par **Chèque bancaire** à l'ordre de : Régie mixte CCHL,
les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE

Je soussigné(e),
Madame, Monsieur,

.....
autorise mon enfant :

.....
à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant.....

Décharge « l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon » de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école.

Si un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours, je remettrai au professeur une autorisation de sortie anticipée, ou l'informerai en début de cours.

Fait à _____ le _____

Signature :